

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 804

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ

Ventes et cessions

791 107 451 RCS Metz.

LOISIBIKE.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 20000 EUR.

Adresse : rue Prayon, 57685 Augny.

Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF LOISIBIKE - RCS METZ 791 107 451. Forme : SASU. Siège à 57685 AUGNY - Rue du Prayon. Capital : 20 000 €. Commentaire : Par acte du 18 juillet 2022, les sociétés LOISIBIKE et LOISIBIKE 57, SASU au capital de 5 000 €, siège à 57685 AUGNY - Rue du Prayon, RCS METZ 904 266 095, ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société LOISIBIKE ferait apport à la société LOISIBIKE 57 de tous les éléments (actif et passif), droits et valeur, sans exception ni réserve, composant à la date du 1er novembre 2021, sa branche complète et autonome d'activité de vente, location et réparation de vélos, la vente de vélos électriques, la vente d'accessoires de vélos, la location, la réparation et la vente de matériel de ski. A partir des comptes au 31 octobre 2021 de la société LOISIBIKE, l'actif et le passif dont la transmission à la société LOISIBIKE 57 est prévue, s'élèvent à : actif : 2 911 994,82 €, passif : 2 118 739,39 €. L'actif net s'élève à 793 255,43 €. En rémunération de cet apport, il sera remis à la société LOISIBIKE 79 325 actions nouvelles de la société LOISIBIKE 57 représentant une augmentation de capital de 793 250 € ; la prime d'apport s'élève à 5,43 €. Les créanciers des sociétés LOISIBIKE et LOISIBIKE 57, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la dernière publication de ce projet. Un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 22 juillet 2022 au greffe du tribunal judiciaire de METZ pour chacune des sociétés LOISIBIKE et LOISIBIKE 57. Pour avis.